

Cinq millions d'euros qu'on eût pu dépenser autrement

Une billet quelque part révélateur de la « mentalité propriétaire » qui règne en haut lieu au sein de l'Éducation nationale...

Le 31 mar dernier, Xavier Darcos lançait officiellement le plan de développement du numérique dans les écoles rurales (c'est moi qui souligne) :

*Ce programme, doté d'un budget de 50 millions d'euros, prévoit l'équipement de **5 000 écoles** situées dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants dans le cadre du Plan de relance.*

(...) Une école numérique interactive comprendra nécessairement des ordinateurs en nombre suffisant (classe mobile de plusieurs ordinateurs), un tableau blanc interactif, un accès internet de haut débit, une mise en réseau des équipements, une sécurisation des accès internet, des ressources numériques reconnues de qualité pédagogique.

*(...) Chaque école bénéficiera également d'un droit de tirage de **1 000 euros pour l'acquisition de ressources numériques éducatives**, mises à disposition par le ministère.*

*Avec ce plan de relance en faveur de l'équipement numérique des écoles rurales, Xavier Darcos veut donner à chaque élève, partout sur le territoire, les mêmes chances de maîtriser les techniques d'information et de communication et **développer des outils nouveaux au service de l'enseignement.***

Difficile de ne pas acquiescer à ce dernier paragraphe, et j'espère vivement que ces écoles profiteront pleinement de ce plan^[1].

Mais, le diable se cachant dans les détails, j'ai été étonné par cette histoire « d'acquisition de ressources numériques éducatives ». Faisons en effet le calcul... 5 000 écoles qui vont dépenser chacune 1 000 euros... cela fait une certaine somme, pour ne pas dire une somme certaine !

J'ai eu envie d'en savoir plus.

Dans le cahier des charges de l'opération^[2], que l'on trouve sur le site Educnet, il y a un paragraphe dédié à ces ressources numériques :

Les ressources numériques seront adaptées aux besoins des cycles de l'école primaire. Elles pourront faire l'objet d'une utilisation en classe entière, en petits groupes ou individuelle. Une sélection de ressources numériques payantes sera proposée et fournie par le ministère.

Les ressources numériques seront présentées et diffusées à partir d'une plate-forme nationale. La contribution destinée à l'acquisition de ressources numériques par chaque école (1000 euros par école) sera prise en charge directement par le ministère de l'Éducation nationale. Les ressources numériques diffusées par abonnement seront disponibles durant trois années.

J'ai hâte de voir cette « plate-forme nationale » dont on nous dit qu'elle sera « disponible en ligne courant mai ». Mais quel que soit ce site accessible par abonnement, il semblerait donc qu'on ait à faire avec des ressources payantes disponibles pendant trois ans.

Ressources dont on peut affirmer sans risque qu'elles seront placées sous licence propriétaire, et qui devraient ressembler peu ou prou à l'opération Une clé pour les nouveaux enseignants, avec sa « liste des ressources habituellement payantes auxquelles la clé donne un accès exceptionnellement gratuit pendant deux ans » et son interdiction de la partager avec des collègues qui ne soient pas nouveaux !

Changeons de paradigme l'espace d'un instant, et rêvons haut en couleur en nous imaginant carrément chef de projet de cette « opération ressources numériques ».

Avec uniquement un seul petit million, on peut sur un an prendre par exemple quinze profs du primaire à temps-plein (ou trente à mi-temps) plus cinq informaticiens (ou profs qui ont des compétences informatiques), pour développer une structure qui ressemblerait un peu à ce que fait Sésamath : des ressources pédagogiques libres et collaboratives disponibles sous formats ouverts sur des sites propulsés par des logiciels libres.

Une fois la structure mise en place, il n'y aurait plus besoin de dépenser autant d'argent l'année suivante, puisque la dynamique aura été lancée et que les autres

collègues participeront d'autant plus facilement que le projet aura été initié par leur pairs et que les ressources ainsi créées auront été placées sous licence libre, c'est-à-dire mises une fois et à jamais dans le pot commun des ressources pédagogiques librement disponibles, utilisables et adaptables par tous.

Cela vaut le coup d'être tenté non ? D'autant, rappelons-nous, que le communiqué annonçait sa volonté de « développer des outils nouveaux au service de l'enseignement ».

Il ne s'agit plus ici de dépenser cinq mille fois et pour seulement trois ans un accès aux mêmes ressources disponibles en « lecture seule ». Il s'agit d'impulser la mise en place et les premières créations d'une sorte de forge mutualisée de ressources éducatives libres, disponibles bien entendu pour tous en « lecture / écriture ». Ce n'est pas tout à fait la même chose, surtout pour des deniers publics !

Tout ceci ne niant pas la réalité de l'utilité des partenariats commerciaux de l'Éducation nationale, dont il resterait tout de même quatre beaux millions d'euros.

Mais réveillons-nous. La réalité est autre. Par exemple sur le même site Educnet où l'on a choisi sciemment de ne pas modifier les drôles de conseils donnés aux visiteurs à propos justement des contenus éducatifs libres (c'est eux qui soulignent) :

***Conseil :** Il est par contre **déconseillé** au milieu scolaire d'utiliser ce type de contenus si on envisage de valoriser ses travaux en s'associant avec un partenaire privé **pour une exploitation commerciale**.*

C'est triste à lire mais c'est en cohérence avec le plan.

N'oublions pas du reste que ce plan ne concerne qu'un dixième de toutes les écoles : les rurales dans les communes de moins de deux mille habitants. Les autres ont-elle aussi accès à ces « services » ? Doivent-elles s'acquitter des mêmes sommes ? (ce qui nous ferait alors non pas cinq mais cinquante millions d'euros pour trois ans d'usage !).

La route est décidément bien longue. Ce n'est pourtant pas être devin que d'annoncer que ces ressources éducatives libres vont exploser dans les

prochaines années et qu'il serait peut-être ~~responsable~~ opportun de prendre d'ores et déjà le train en marche en accompagnant le mouvement.

Notes

[1] En passant, je ne saurais trop conseiller à ces écoles d'adopter, dans le cadre du plan, une solution de type RyXéo et son offre basée sur AbulÉdu.

[2] J'ai également été étonné, à la lecture du cahier des charges, de voir mention d'une simple « suite bureautique installée » dans les ordinateurs, sans préciser si elle était libre ou non. Cela va à l'encontre des préconisations du Becta et c'est faire preuve d'une grande « timidité », pour ne pas dire plus ! Plus le temps passe, et plus la « neutralité » de traitement entre solutions libres et propriétaires à l'école devient un choix déguisé et non assumé.